

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2021

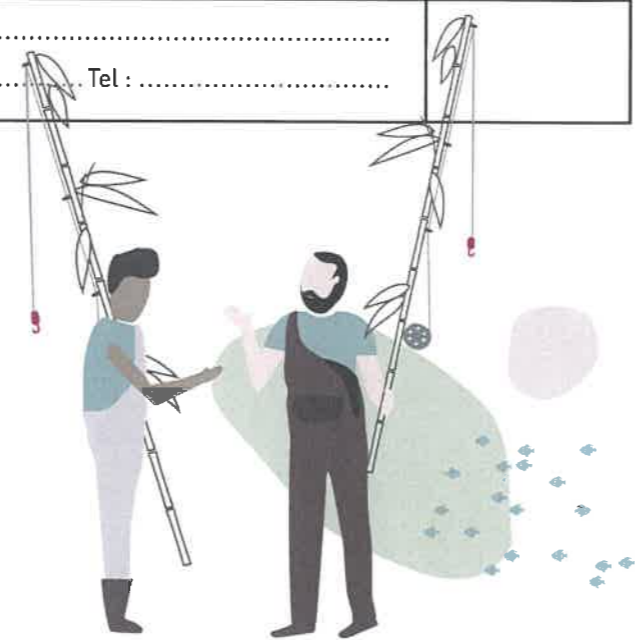
Commune de

A compléter lisiblement, sinon il ne sera pas pris en compte :

NOM - PRENOM et ADRESSE - Merci de respecter le nombre maximum de personnes par catégorie

CATÉGORIE	CLASSEMENT DES MAISONS FLEURIES NOM - PRENOM - ADRESSE PRECISE - TELEPHONE	N° PHOTOS
1^{ère} catégorie : Avec jardin très visible de la rue ou décor floral installé en bordure de voie publique	1 ^{er} : Tel :	
	2 ^{ème} : Tel :	
	3 ^{ème} : Tel :	
2^{ème} catégorie : Fenêtres, murs, balcons, terrasses	1 ^{er} : Tel :	
	2 ^{ème} : Tel :	
3^{ème} catégorie : OT, écluses, jardins familiaux, casernes de pompiers, restaurants, cafés, commerces, hébergements touristiques, établissements spécialisés	1 ^{er} : Tel :	
	2 ^{ème} : Tel :	
	3 ^{ème} : Tel :	
4^{ème} catégorie : Aménagements associant : bois, végétaux, minéraux	1 ^{er} : Tel :	
	2 ^{ème} : Tel :	
	3 ^{ème} : Tel :	

Les informations personnelles recueillies par le Département de la Haute-Saône dans le cadre de ce concours sont conservées pendant une durée justifiée par la finalité de leur traitement conformément aux règles prescrites par les Archives départementales, par la loi CNIL modifiée et le règlement européen de protection des données personnelles.
Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du Département de la Haute-Saône et pourront faire l'objet d'une publication dans le cadre du palmarès départemental.
Les demandes d'exercice du droit d'accès, rectification, opposition et suppression peuvent être formulées :
- soit par écrit : Le demandeur adresse un courrier signé accompagné de la copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante :
Département de la Haute-Saône A l'attention du délégué à la protection des données
23 rue de la Préfecture
CS 20349
70006 VESOUL Cedex
- soit par courriel : dpo@haute-saone.fr



Fleurir la Haute-Saône

2021



INSCRIPTION

Palmarès 2021
des maisons, villes et villages fleuris



Fiche d'inscription (La candidature est gratuite)

À retourner à l'attention de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Saône
Direction du Développement, de l'Aménagement et de la Coopération Territoriale
Service de l'Attractivité Territoriale
Hôtel du Département – 23 rue de la Préfecture – CS 20349 – 70006 VESOUL CEDEX

Catégorie :
moins de 300 habitants :
de 301 à 1 000 habitants :
plus de 1 000 habitants :

Inscription
des
communes

Commune de :

Nom du Maire : Prénom :

Adresse Mairie : Code postal :

☎ Mairie :

⇒ E-mail Mairie :

Obligatoire

Nom du responsable du fleurissement et/ou des espaces verts :

⇒ E-mail :

⇒  (portable) :

Informations
générales

Nombre d'habitants :

Surface du territoire communal :

La commune était-elle inscrite en 2020 ? OUI NON

Votre commune est-elle labellisée* : 1 fleur 2 fleurs 3 fleurs 4 fleurs

*Important : l'inscription de votre commune labellisée implique le paiement de la cotisation annuelle auprès du CNVVF.
Le montant de l'adhésion est calculé en fonction du nombre d'habitants et revient intégralement au CNVVF.

Moyens

Budget consacré au fleurissement et aux aménagements paysagers :

Nombre de personnes employées au service des espaces verts (le cas échéant) :

Le personnel technique bénéficie-t-il de formations ? OUI NON

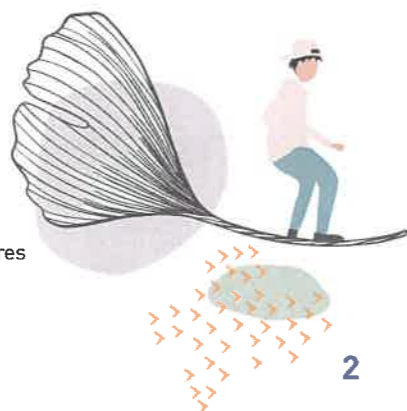
Participation de bénévoles ? OUI NON

Concours
des Maisons
Fleuries

🌸 **Concours des MAISONS FLEURIES :**

⇒ Votre commune souhaite-elle participer au Concours des Maisons Fleuries ? OUI NON

Si oui, merci de vous référer à la page n°3 (explications des modalités d'organisation pour les particuliers).



A,
le

Signature du maire

Toutes informations complémentaires
peuvent être obtenues auprès de :
Camille PIACENTINI
Tél : 03 84 95 77 15
camille.piacentini@haute-saone.fr

2

Modalités du concours des Maisons Fleuries 2021

Le jury départemental ne visite plus les maisons lors de ses tournées.

Cependant, il vous appartient de recueillir les candidatures des particuliers souhaitant concourir au titre des "Maisons Fleuries".

🌐 Méthodologie :

- Les communes et / ou les comités de fleurissement doivent constituer un dossier photos pour chaque particulier inscrit (plusieurs photos possibles, attention pas de .pdf)
- **Toutes les photos* + feuille de classement devront être transmises via une plateforme de téléchargement en raison du poids trop volumineux des photos avant le 27 août 2021**
***les photos doivent mesurer 15 x 10 cm pour 300 dpi au minimum**
- Un jury final établira le classement en fonction des candidatures reçues
- Un prix sera délivré aux particuliers primés.

🌐 Les maisons sont à classer selon les catégories suivantes :

Pour obtenir la version numérique du tableau à compléter, merci de contacter :
camille.piacentini@haute-saone.fr

- 1^{ère} catégorie : 3 maisons maximum
Jardin très visible de la rue ou décor floral installé en bordure de voie publique,
- 2^{ème} catégorie : 2 maisons maximum
Fenêtres, murs, balcons, terrasses,
- 3^{ème} catégorie : 3 sites maximum
Offices de tourisme, écluses, jardins familiaux, casernes de pompiers, restaurants, cafés, commerces, hébergements touristiques, établissements spécialisés,
- 4^{ème} catégorie : 3 maisons maximum
Aménagements associant minéraux, bois, végétaux...

Afin d'éviter des erreurs concernant les noms des lauréats, vous êtes invité à utiliser exclusivement l'écriture en **MAJUSCULES D'IMPRIMERIE** et indiquer leur **NOM** et **PRÉNOM** et la **civilité (Monsieur et/ou Madame)** leur **adresse postale** et leur **numéro de téléphone**.

Ce document doit être lisible et exclusivement renseigné avec les critères cités ci-dessus, sans quoi il ne sera pas pris en compte.

Rappel : les maisons qui sont classées premières dans leur catégorie au niveau départemental sont "hors concours" pendant trois ans.

3